

**COMITE PARITAIRE DE GESTION
DES REGIMES « FRAIS DE SANTE » ET « PREVOYANCE »
DE LA BRANCHE DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE**

**PROCES-VERBAL N°220
DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2022**

Étaient présents

Mme AKIAN
M. AMRAT
Mme BAPTISTE
M. BAUDRY
M. BEAUGENDRE
M. BERNOU
M. BRIANT
Mme CANONICI
Mme COFFRE
Mme DE AZEVEDO
Mme DELPECH
Mme DUPUIS
M. GUBERTO
M. NOVION
M. PANNIER
M. RAFFIN
M. SAINTENOY
M. SZCZYPA
Mme VARELA
Mme VINOT

Mme BOGUREAU
M. MARON

Étaient excusés

Mme BRESSION
Mme CHARDON
M. CHEMLA
Mme DUBOIS
M. GOMBEAUD
Mme HAMBERT
M. LELIEVRE
Mme MACK
M. MASSON
Mme MONDY
M. PIPAT
M. POIROT
Mme PRAYEZ
M. ROGIER
M. ROHOU

M. BERNOU ouvre la séance à 9h40. Il excuse Mme BRESSION qui n'a pas pu être présente aujourd'hui.

M. PANNIER excuse également M. LELIEVRE.

Mme COFFRE indique que M. ROHOU présente également ses excuses pour son absence.

M. AMRAT explique aux membres du CPG qu'ALLIANZ ne sera pas en mesure de présenter maintenant les comptes Prévoyance car il reste des éléments à consolider et à vérifier. Ils seront présentés en septembre.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N°219 DU 22 AVRIL 2022

M. BERNOU demande s'il y a des remarques ou des demandes de correction concernant le procès-verbal du 22 avril 2022.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est adopté.

2. ADHESION / DEMISSION

M. BERNOU demande s'il y a des adhésions et / ou des démissions.

○ ADHESIONS

Mme DELPECH répond qu'il y a trois demandes d'adhésions.

▪ KALLISTE PHARMA REPARTITION

Mme DELPECH présente le dossier de la société KALLISTE PHARMA REPARTITION. Cette dernière a bien une attestation ANSM, un pharmacien responsable et a embauché son premier salarié en avril 2022.

Mme VINOT souligne que l'entreprise n'a pas indiqué la Convention Collective appliquée.

M. BEAUGENDRE note qu'il faut leur poser la question.

Mme DELPECH répond que la question sera posée à l'entreprise.

La demande d'adhésion est acceptée au 1^{er} juillet 2022, à condition que l'entreprise applique bien la Convention Collective de la Répartition Pharmaceutique.

▪ BRESSE BUGÉY JURA REPARTITION

Mme DELPECH présente le dossier de la société BRESSE BUGÉY JURA REPARTITION. Cette dernière a bien une attestation ANSM, un pharmacien responsable et a embauché son premier salarié en mai 2022.

Mme VINOT indique qu'ici aussi, l'entreprise n'a pas précisé la Convention Collective appliquée.

Mme DELPECH répond que la question sera également posée à l'entreprise.

La demande d'adhésion est acceptée au 1^{er} juillet 2022, à condition que l'entreprise applique bien la Convention Collective de la Répartition Pharmaceutique.

▪ **VINALIA**

Mme DELPECH présente le dossier de la société VINALIA. Il s'agit de la holding d'Intermedical, dont 9 entreprises adhèrent au régime.

La demande d'adhésion est acceptée au 1^{er} juillet 2022.

M. BEAUGENDRE demande si l'APGIS pourrait fournir au CPG, pour la prochaine réunion, la liste des entreprises qui adhèrent au régime, avec les effectifs couverts et la répartition « cadres » / « non-cadres ».

Les éléments seront transmis au prochain CPG.

○ **DEMISSIONS**

Mme DELPECH indique qu'il n'y a pas de démission.

3. EVOLUTION DE LA LEGISLATION SOCIALE

M. BERNOU demande s'il y a des évolutions de la législation sociale.

Mme DELPECH répond qu'il n'y en a pas.

4. PREVISIONNEL FRAIS DE SANTE

Mme DELPECH présente un premier prévisionnel Frais de santé 2022. Comme toutes les cotisations ne sont pas connues, cela ne serait pas cohérent de faire un premier S/P. Le choix a donc été fait de faire un comparatif sur une même période et à effectif constant.

▪ **ETUDE DE LA CONSOMMATION SANTE 2022**

• **COMPARATIF DE CONSOMMATION EFFECTUE SUR LES 5 PREMIERS MOIS DE L'ANNEE**

Période janvier à mai	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Cadres	372 902,20€	373 923,10€	0,3%
Retraités cadres	7 252,10€	8 959,53€	23,5%
1Non cadres	1 738 087,30€	1 755 223,18€	1%
Anciens salariés	495 881,61€	513 067,99€	3,5%
Total Général	2 614 123,21€	2 651 173,80€	1,4%

M. NOVION demande confirmation du fait que les « retraités cadres » sont bien une population fermée.

Mme DELPECH le confirme. Il s'agit de la population plus communément appelée « retraités cadres gratuits ». Leur nombre étant faible, une hospitalisation ou des soins lourds a tout de suite à un impact.

Mme VINOT rappelle que cette étude avait été demandée par le CPG pour voir si la hausse des cotisations était suffisante ou pas. Malheureusement, le calcul du S/P étant impossible, cela ne permet pas de le voir.

Mme DELPECH indique qu'en effet, sans S/P, il n'est pas possible de se faire une idée.

M. AMRAT explique qu'aujourd'hui, il est avancé l'idée d'une dérive de la consommation de 2% et d'une hausse du PMSS de 2% à 2,5%.

Mme DELPECH dit que ces données permettent cependant de voir que la consommation continue d'augmenter, et que les effets de rattrapage n'ont donc pas encore atteint leur maximum.

M. PANNIER note qu'il ne s'agit peut-être plus de rattrapage.

5. PREVOYANCE

M. AMRAT explique que les comptes ne pourront être présentés qu'en septembre. Ces derniers ne sont visiblement pas à l'équilibre et une demande de hausse des taux de cotisations sera très probablement faite. Il n'est cependant pas possible de savoir quelle en sera la hauteur, les comptes n'étant pas encore consolidés.

M. PANNIER trouve qu'il est dommage que les comptes n'aient pas pu être présentés aujourd'hui. Il faudra cependant que la décision du CPG soit cohérente et équitable par rapport aux décisions prises pour les Frais de santé, en travaillant sur le rééquilibrage de la Prévoyance.

M. BEAUGENDRE est tout à fait d'accord avec cela. Il faut attendre le mois de septembre, ce qui permettra d'avoir une vision claire, et donc de mesurer vraiment l'ampleur des dégâts. Il serait intéressant d'avoir une connaissance de l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur les Frais de santé et la Prévoyance.

M. AMRAT remettra un support en septembre sur ce sujet.

Le constat partagé est que la pandémie a indirectement provoqué la hausse de l'inflation, et que cela risque de continuer plusieurs années.

✖ Assurance vie

L'inflation a un impact sur l'assurance vie. Toutefois, comme elle reste raisonnable et que la BCE ne remonte que graduellement les taux, cela permet d'éviter les impacts les plus négatifs.

✖ Prévoyance

Concernant la Prévoyance, la hausse des taux d'intérêts et l'inflation ont un impact sur les provisions mathématiques, surtout pour les risques décès et invalidité.

Les provisions mathématiques sont des réserves financières permettant aux assureurs de respecter leurs engagements vis-à-vis des clients, et qui sont une obligation technique et financière. Elles sont calculées en se basant sur des tables de mortalités et des indicateurs mathématiques financiers. Le taux technique correspond à 75% de la moyenne des 24 derniers mois du taux moyen d'emprunt de l'Etat, plafonné à 4,5%.

Si le taux technique passe de 2,25% à 2%, cela entraîne une diminution de 1 point et inversement si ce dernier passe de 2% à 2,25%, cela entraîne une hausse de 1 point.

Par ailleurs, les rentes sont revalorisées sur le point AGIRC, qui tient compte de l'inflation.

Cette année, les simulations ne sont pas encore connues, et le rapport du COR a été reporté à septembre car le gouvernement n'a pas encore transmis de trajectoire financière. Il a par contre annoncé :

- Une revalorisation des retraites,
- Une indexation des retraites,
- Un texte sur le pouvoir d'achat en préparation.

Compte tenu de l'inflation de 5,2%, il pourrait y avoir une revalorisation du point AGIRC de 4,1%, qui s'ajouterait à celle de janvier.

En résumé :

- La revalorisation des taux aura un effet positif sur les provisions mathématiques.
- Il convient de surveiller la revalorisation du point AGIRC qui aura un impact sur le régime.
- Les prestations et cotisations, basées sur la TA et la TB, seront impactées par la hausse du PMSS.
- Le bénéfice de la hausse des taux d'intérêts sera sans doute effacé par la hausse de l'inflation.

M. BEAUGENDRE note que les cotisations augmenteront également du fait de la hausse des salaires.

M. AMRAT souligne que les prestations augmenteraient aussi dans ce cas.

M. BEAUGENDRE indique qu'il faudra tenir compte de tous ces éléments lors des réflexions sur le régime Prévoyance.

M. PANNIER fait remarquer que le S/P ne sera pas positif en Prévoyance. Il va donc falloir prendre des mesures, dans un souci d'équité entre les deux régimes.

M. AMRAT rappelle que la branche et Allianz sont partenaires depuis 1994. Il s'agit de la seule recommandation d'Allianz. Les deux régimes et la branche sont tous intervenus sur le Covid.

Mme BOGUREAU explique que concernant les comptes, beaucoup de travail a été fait afin de pouvoir présenter des comptes techniques. Les années 2016 à 2021 seront présentées en vision technique et en vision financière (avec les produits financiers). Le devenir des 6 millions de pertes est également regardé. Concernant la réforme des retraites, si l'âge de départ augmente de 2 ans, cela nécessitera 5 millions de provisions en plus, éventuellement 4 millions. Cependant, l'impact sur l'invalidité n'est pas encore certain car les assureurs militent pour que les invalides puissent partir à 62 ans en retraite. Toutefois, même si cela est accepté par le gouvernement, il y aura un impact sur les provisions « décès » et « incapacité ».

M. AMRAT rappelle que lors de la dernière hausse de l'âge de départ à la retraite, le coût avait été entièrement financé par ALLIANZ. Cela représentait un total de 800 000€ pour le régime, auxquels s'ajoutaient 300 000€ du fait de la baisse des taux techniques, soit plus de 1 000 000 d'euros par an.

M. PANNIER souligne que le mois de septembre permettra de voir ce que donne le S/P du régime, tout en permettant d'en savoir un peu plus sur ce que prévoit le gouvernement pour les retraites.

M. BEAUGENDRE indique qu'il y a 7 ans, les représentants de la branche s'étaient dit qu'il faudrait continuer à faire progresser le régime des non-cadres. Or, vu le contexte, cela semble plus que compromis.

M. PANNIER dit que cela reste cependant absurde de maintenir ces différences entre cadres et non-cadres.

6. COMPTES HDS

Mme DELPECH présente le compte HDS.

○ Situation du fonds HDS

SITUATION DU HDS		
	DEBIT	CREDIT
Montant du fonds au 1^{er} janvier 2021		664 941,86 €
Alimentation sur cotisations <u>Frais de santé</u> encaissées et à recevoir		180 602,21 €
Alimentation sur cotisations <u>Prévoyance</u> encaissées et à recevoir		160 141,00 €
Financement complémentaire des cotisations des conjoints à charge	56 075,57 €	
Dotation du Fonds Social	30 000 €	
Action "dépistage auditif" C'EVIDENTIA année 2021	306 000,00 €	
Allocation dispositif HDS « Aidants // Coups durs // Prévention »		
<i>Réglées en 2021 au titre d'allocations 2021</i>	<i>6 387,58 €</i>	
<i>Réglées en 2021 au titre d'allocations antérieures</i>	<i>5 707,27 €</i>	
<i>Reprise de provisions au 31/12/2021</i>		<i>19 558,81 €</i>
<i>Provision pour allocations restant à régler au 31/12/2021</i>	<i>20 748,96 €</i>	
Financement des arrêts dérogatoires COVID-19		
<i>Prélèvement de la tranche de 200 000€ à 300 000€ de la première enveloppe (51 000€ déjà imputés en 2020)</i>	<i>49 000,00 €</i>	
Intérêts sur la moyenne Fonds 1 ^{er} janvier et 31 décembre		6 644,69 €
SOLDE CREDITEUR DU FONDS HDS AU 31/12/2021		557 969,19 €

M. PANNIER indique que le CPG va devoir s'interroger sur ce qu'il souhaite faire du HDS. Il demande si la facture de C'Evidentia a entièrement été réglée en 2021, ou s'il en restera sur 2022.

Mme DELPECH explique que tout a été payé en 2021.

M. BEAUGENDRE dit qu'il va falloir se décider très vite pour ce qui concerne l'utilisation du HDS.

M. PANNIER pense qu'il faudrait faire une réunion dès juillet sur ce sujet.

M. BEAUGENDRE note que toutes les entreprises ont des TMS. Il pourrait être intéressant, par exemple, de travailler sur une étude sur des exosquelettes.

M. PANNIER répond qu'il est possible d'y réfléchir, mais il ne faut pas que le HDS se substitue aux responsabilités de l'entreprise.

M. BEAUGENDRE confirme que les TMS sont en effet une problématique qui intéresse les salariés et les entreprises, sous réserve de ne pas se substituer à l'entreprise.

M. NOVION dit qu'il ne faut pas oublier que les retraités adhèrent également au régime.

M. BRIANT indique qu'une telle action, qui porterait sur la manutention et le port de charge par exemple et en complément des actions des entreprises, serait intéressante car il y a beaucoup de problèmes de santé en lien avec ces activités. De plus, cela risque de s'intensifier en cas de report de l'âge de départ à la retraite.

M. NOVION souligne que les retraités qui étaient à temps partiel lorsqu'ils étaient salariés ont beaucoup de difficultés pour payer des cotisations qui augmentent, à la différence des pensions de retraite. Il faudrait faire quelque chose pour les retraités dans le cadre du HDS.

M. PANNIER rappelle qu'avant le COVID, les membres du CPG se formaient. Il serait intéressant de regarder pour pouvoir recommencer. Il pourrait être possible de recommencer en partant des provisions mathématiques et ses calculs, avant de monter en compétences.

Un groupe de travail sur le HDS (1 représentant / OS) se tiendra le 21 juillet à 14h30.

7. RETOUR DES ACTUAIRES SUR LES COMPTES FRAIS DE SANTE

M. MARON présente la synthèse des comptes 2022.

○ EVOLUTIONS DU REGIME EN 2021 :

- ✖ 100% Santé : fin de la mise en œuvre du dispositif avec la prise en charge des aides auditives et des prothèses dentaires amovibles 100% Santé
- ✖ Impact de l'épidémie de COVID-19 :
 - On constate en général une baisse des postes hospitalisation, consultations et pharmacie qui est probablement en partie un effet de l'épidémie
 - Moindre consommation de ces soins durant les périodes de confinement, absence des épidémies saisonnières habituelles, remboursement intégral des téléconsultations par la Sécu
 - A contrario, de fortes hausses sont constatées en général en dentaire, optique, auxiliaires médicaux
 - Effet combiné du 100% santé et d'un rattrapage des soins sans pouvoir évaluer la part de chacun
 - Le résultat 2021 ne représente donc pas nécessairement l'équilibre structurel des régimes frais de santé

○ LES COMPTES 2021 SONT CONFORMES AUX DISPOSITIONS

- ✖ La totalité des montants indiqués dans les comptes et dans les fonds ont été validés
- ✖ Cotisations :
 - A l'inverse de l'an dernier, les cotisations à recevoir des comptes seraient sous-estimées d'environ 45 k€ pour les cadres et 100 k€ pour les non-cadres (115 k€ HT nettes de frais)

- ✖ Les provisions proposées par l'APGIS sont un peu prudentes
 - Un bonus d'environ 50 k€ pour les non-cadres et 30 k€ pour les anciens salariés pourrait être constaté dans le compte 2022
- ✖ Arrêts dérogatoires COVID-19 :
 - Une première tranche de financement de 300 000 € avait été actée en 2020. Ce financement a été réparti ainsi :

Financement par ordre de priorité	compte 2020	compte 2021
fonds propres Allianz	100 000 €	
Réserve générale santé	100 000 €	
Fonds HDS	51 000 €	49 000 €

- Une deuxième tranche a été décidée de 150 000 € répartie dans les mêmes proportions
 - Selon les informations disponibles, cette deuxième tranche n'affecte pas la réserve générale ni le fonds HDS en 2021 mais pourrait les affecter en 2022. Une analyse plus approfondie est toutefois nécessaire pour vérifier les sommes prises en compte dans les arrêts dérogatoires
- EN PRENANT EN COMPTE L'ECART D'EVALUATION ENTRE LES COMPTES ET NOS ESTIMATIONS, LE RATIO PRESTATIONS SUR COTISATIONS NETTES PASSERAIT DE 110% A 108%, CE QUI REPRESENTE UNE PERTE DE PRES DE 600 K€

	ratio présenté en Avril	ratio estimé
Cadres	89%	87%
Non cadres	117%	114%
Anciens salariés	108%	107%
Total	110%	108%

- LA RESERVE GENERALE FIN 2021 S'ELEVE A 1 674 K€ ; DANS LE COMPTE 2022 :
- ✖ Un bonus sur la survenance 2021 de près de 200 k€ est envisageable
 - ✖ Un prélèvement pourrait être également observé au titre des arrêts dérogatoires COVID-19
- NOUS AVONS RECONSTITUE LES STATISTIQUES DE CONSOMMATION AFIN D'ISOLER, A COTISATIONS CONSTANTES LES EVOLUTIONS ENTRE 2019 ET 2021
- ✖ Le ratio prestations sur cotisations des **anciens salariés** augmente de 9 points entre 2019 et 2021
 - Impact élevé du 100% santé en audioprothèse et en dentaire (recours supérieur à celui des actifs en dentaire)
 - Hausse en hospitalisation à contrario des observations habituelles
 - L'impact de la minoration des cotisations des 2 premières années d'adhésion est a priori neutre lorsqu'on compare 2019 à 2021
 - Impact d'1 point lié à la dotation au HDS de 2% des cotisations compensée pour partie par la hausse des taux de cotisations de 1%
 - Pas d'évolution du plafond de la Sécu en 2021
 - ✖ Le ratio prestations sur cotisations des **non-cadres** augmente de 3 points entre 2019 et 2021
 - Impact limité du 100% santé
 - Possible rattrapage de soins en optique et dentaire
 - Forte baisse en consultations de généralistes, hospitalisation et pharmacie
 - ✖ Le ratio prestations sur cotisations des **cadres** baisse de 5 points entre 2019 et 2021
 - Pas d'impact du 100% santé
 - Forte baisse des consultations et de la pharmacie

○ ANCIENS SALARIES

- ✖ Constat d'une baisse pour les consultations
- ✖ Fort impact du 100% santé en audioprothèses

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Consultations - visites		80 499,55 €	88 055,20 €	-4 567,58 €	-4,93%
Consultations généralistes		28 698,12 €	28 178,30 €	-4 841,76 €	-14,66%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		43 960,30 €	46 821,90 €	-3 758,82 €	-7,43%
Visites généralistes		965,38 €	542,50 €	-568,27 €	-51,16%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		99,75 €	7,50 €	-107,27 €	-93,47%
Médecine douce		6 776,00 €	12 505,00 €	4 708,53 €	60,39%
Pharmacie		193 044,70 €	194 552,86 €	-27 564,37 €	-12,41%
Pharmacie		193 044,70 €	194 552,86 €	-27 564,37 €	-12,41%
Autres postes		226 893,25 €	269 651,55 €	8 588,18 €	3,29%
Auxiliaires médicaux		56 002,90 €	65 674,22 €	1 237,28 €	1,92%
Transport		2 574,48 €	7 204,67 €	4 242,47 €	143,22%
Déplacements-majorsations		10 622,05 €	11 383,10 €	-838,63 €	-6,86%
Analyses		37 910,42 €	41 548,94 €	-2 070,79 €	-4,75%
Autres appareillages		43 524,14 €	53 159,04 €	3 080,16 €	6,15%
Radiologie		34 692,24 €	36 647,45 €	-3 269,44 €	-8,19%
Actes de spécialistes (k)		41 567,02 €	54 034,13 €	6 207,12 €	12,98%
Audioprothèses		22 887,95 €	47 659,94 €	21 325,06 €	80,98%
Prothèses auditives		22 887,95 €	46 880,00 €	20 545,12 €	78,01%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	779,94 €	779,94 €	

- ✖ A contrario des observations habituelles, une hausse est constatée en hospitalisation
- ✖ Impact élevé du 100% santé en dentaire ; rattrapage possible de soins ainsi qu'en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Hospitalisation		278 447,50 €	342 698,32 €	22 316,63 €	6,97%
Frais de séjour		35 605,29 €	59 856,69 €	18 889,24 €	46,11%
Honoraires médicaux		9 331,18 €	3 852,75 €	-6 883,71 €	-64,12%
Honoraires chirurgicaux		47 010,65 €	59 052,79 €	4 962,34 €	9,17%
Forfait journalier		83 330,00 €	95 795,00 €	-84,50 €	-0,09%
Participation assuré		7 050,00 €	8 022,00 €	-89,73 €	-1,11%
Chambre particulière		96 120,38 €	116 103,09 €	5 506,98 €	4,98%
Lit et forfait accompagnant		0,00 €	16,00 €	16,00 €	
Dentaire		193 554,21 €	293 932,32 €	71 228,85 €	31,98%
Soins dentaires		20 250,02 €	20 851,69 €	-2 447,98 €	-10,51%
Prothèses dentaires et inlay-core		165 236,25 €	253 387,30 €	63 266,47 €	33,28%
Inlays onlays		2 944,08 €	7 100,00 €	3 712,54 €	109,60%
Parodontie		242,70 €	232,62 €	-46,63 €	-16,70%
Orthodontie		4 881,16 €	4 501,04 €	-1 115,22 €	-19,86%
Autres actes dentaires		0,00 €	7 859,67 €	7 859,67 €	
Optique		180 200,51 €	221 354,69 €	14 015,98 €	6,76%
Montures		27 439,54 €	34 030,72 €	2 458,79 €	7,79%
Verres		152 057,22 €	186 894,79 €	11 937,75 €	6,82%
Lentilles		703,75 €	429,18 €	-380,55 €	-47,00%
Forfaits divers		1 839,00 €	1 202,76 €	-913,19 €	-43,16%
Cures thermales		1 839,00 €	1 202,76 €	-913,19 €	-43,16%
TOTAL DE L'EXERCICE		1 177 366,67 €	1 459 107,64 €	104 429,55 €	7,71%

○ **NON CADRES**

✖ Constat d'une baisse pour les consultations

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Consultations - visites		555 493,02 €	532 513,35 €	-14 647,27 €	-2,68%
Consultations généralistes		224 744,26 €	194 400,04 €	-26 973,06 €	-12,18%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		253 559,73 €	240 185,14 €	-9 571,19 €	-3,83%
Visites généralistes		2 066,50 €	1 464,17 €	-571,33 €	-28,07%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		298,40 €	150,00 €	-143,92 €	-48,97%
Médecine douce		74 824,13 €	96 314,00 €	22 612,23 €	30,68%
Pharmacie		606 813,24 €	537 979,98 €	-59 731,06 €	-9,99%
Pharmacie		606 813,24 €	537 979,98 €	-59 731,06 €	-9,99%
Autres postes		1 019 402,33 €	1 048 149,62 €	44 038,32 €	4,39%
Auxiliaires médicaux		328 225,66 €	330 837,34 €	7 535,06 €	2,33%
Transport		18 540,10 €	17 455,43 €	-806,57 €	-4,42%
Déplacements-majorsations		48 913,00 €	54 561,52 €	6 382,22 €	13,25%
Analyses		169 059,34 €	167 468,76 €	-945,31 €	-0,57%
Autres appareillages		163 518,43 €	168 725,10 €	7 659,45 €	4,76%
Radiologie		158 316,31 €	151 079,96 €	-4 861,61 €	-3,12%
Actes de spécialistes (k)		132 829,49 €	158 021,51 €	27 184,46 €	20,78%
Audioprothèses		23 418,00 €	26 637,47 €	3 570,74 €	15,48%
Prothèses auditives		23 418,00 €	26 270,00 €	3 203,27 €	13,89%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	367,47 €	367,47 €	

✖ Constat d'une baisse pour l'hospitalisation

✖ Impact limité du 100% santé en dentaire ; rattrapage possible de soins ainsi qu'en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Hospitalisation		744 478,16 €	632 496,65 €	-100 814,34 €	-13,75%
Frais de séjour		230 775,67 €	211 842,25 €	-15 471,78 €	-6,81%
Honoraires médicaux		34 649,99 €	19 380,76 €	-14 749,48 €	-43,22%
Honoraires chirurgicaux		181 114,50 €	145 809,11 €	-32 588,67 €	-18,27%
Forfait journalier		118 484,00 €	92 159,00 €	-24 547,74 €	-21,03%
Participation assuré		26 468,00 €	22 986,00 €	-3 084,98 €	-11,83%
Chambre particulière		152 970,00 €	140 311,53 €	-10 363,92 €	-6,88%
Lit et forfait accompagnant		16,00 €	8,00 €	-7,76 €	-49,24%
Dentaire		1 198 576,75 €	1 358 135,04 €	177 536,94 €	15,04%
Soins dentaires		111 758,93 €	108 525,06 €	-1 557,49 €	-1,41%
Prothèses dentaires et inlay-core		680 513,33 €	767 900,85 €	97 595,22 €	14,56%
Inlays onlays		33 365,26 €	53 830,00 €	20 965,22 €	63,79%
Parodontie		382,08 €	769,26 €	392,91 €	104,40%
Orthodontie		372 557,15 €	421 082,27 €	54 113,48 €	14,75%
Autres actes dentaires		0,00 €	6 027,60 €	6 027,60 €	
Optique		928 662,99 €	980 759,70 €	66 026,65 €	7,22%
Montures		184 967,21 €	196 722,78 €	14 530,08 €	7,98%
Verres		739 609,87 €	780 242,92 €	51 727,20 €	7,10%
Lentilles		4 085,91 €	3 769,04 €	-255,58 €	-6,35%
Autres actes optiques		0,00 €	24,96 €	24,96 €	
Forfaits divers		1 631,58 €	884,52 €	-722,59 €	-44,96%
Cures thermales		1 631,58 €	884,52 €	-722,59 €	-44,96%
TOTAL DE L'EXERCICE		5 078 476,07 €	5 117 556,33 €	115 257,40 €	2,30%

○ **CADRES**

✖ Constat d'une baisse pour les consultations

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Consultations - visites		157 849,33 €	142 840,85 €	-19 949,16 €	-12,25%
Consultations généralistes		44 979,02 €	35 098,08 €	-9 880,94 €	-21,97%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		87 955,01 €	77 189,97 €	-10 765,04 €	-12,24%
Visites généralistes		493,80 €	239,40 €	-254,40 €	-51,52%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		47,50 €	108,40 €	60,90 €	128,21%
Médecine douce		24 374,00 €	30 205,00 €	5 831,00 €	23,92%
Pharmacie		127 281,37 €	115 220,93 €	-12 060,44 €	-9,48%
Pharmacie		127 281,37 €	115 220,93 €	-12 060,44 €	-9,48%
Autres postes		242 904,64 €	234 867,82 €	-8 036,82 €	-3,31%
Auxiliaires médicaux		61 264,84 €	54 606,05 €	-6 658,79 €	-10,87%
Transport		2 021,78 €	4 712,06 €	2 690,28 €	133,06%
Déplacements-majorsations		11 385,30 €	10 215,38 €	-1 169,92 €	-10,28%
Analyses		41 855,37 €	43 107,56 €	1 252,19 €	2,99%
Autres appareillages		37 064,03 €	34 438,19 €	-2 625,84 €	-7,08%
Radiologie		45 555,84 €	45 235,56 €	-320,28 €	-0,70%
Actes de spécialistes (k)		43 757,48 €	42 553,02 €	-1 204,46 €	-2,75%
Audioprothèses		6 324,75 €	1 237,15 €	-5 087,60 €	-80,44%
Prothèses auditives		6 324,75 €	1 200,00 €	-5 124,75 €	-81,03%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	37,15 €	37,15 €	

✖ Baisse limitée en hospitalisation

✖ Pas d'impact du 100% santé en 2021 et baisse en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Hospitalisation		135 808,36 €	132 660,84 €	-3 147,52 €	-2,32%
Frais de séjour		34 160,90 €	54 418,63 €	20 257,73 €	59,30%
Honoraires médicaux		5 832,50 €	3 582,54 €	-2 249,96 €	-38,58%
Honoraires chirurgicaux		43 979,96 €	35 119,67 €	-8 860,29 €	-20,15%
Forfait journalier		18 365,00 €	10 205,00 €	-8 160,00 €	-44,43%
Participation assuré		5 634,00 €	5 064,00 €	-570,00 €	-10,12%
Chambre particulière		27 836,00 €	24 271,00 €	-3 565,00 €	-12,81%
Dentaire		313 987,29 €	316 254,34 €	2 267,05 €	0,72%
Soins dentaires		26 691,86 €	24 179,98 €	-2 511,88 €	-9,41%
Prothèses dentaires et inlay-core		125 477,37 €	125 638,66 €	161,29 €	0,13%
Inlay-core		0,00 €	19 882,77 €	19 882,77 €	
Inlays onlays		15 916,07 €	21 920,00 €	6 003,93 €	37,72%
Parodontie		183,24 €	319,86 €	136,62 €	74,56%
Orthodontie		145 718,75 €	143 355,41 €	-2 363,34 €	-1,62%
Autres actes dentaires		0,00 €	840,43 €	840,43 €	
Optique		227 491,97 €	208 327,75 €	-19 164,22 €	-8,42%
Montures		46 729,32 €	43 436,57 €	-3 292,75 €	-7,05%
Verres		179 626,76 €	164 208,16 €	-15 418,60 €	-8,58%
Lentilles		1 135,89 €	683,02 €	-452,87 €	-39,87%
Forfaits divers		97,20 €	351,36 €	254,16 €	261,48%
Cures thermales		97,20 €	351,36 €	254,16 €	261,48%
TOTAL DE L'EXERCICE		1 211 744,91 €	1 151 761,04 €	-59 983,87 €	-4,95%

M. MARON explique que l'année 2021 reste marquée par le COVID-19. Une baisse des hospitalisations est constatée entre 2019 et 2021, tout comme les consultations et les dépenses en pharmacie. Cela est sans doute lié à l'épidémie de COVID, au port du masque qui a entraîné une quasi-absence de la grippe et de la gastro-entérite, mais également aux téléconsultations prises en charge intégralement par la sécurité sociale. Ce dernier point prendra fin au 1^{er} juillet 2022, et avait été prévu afin de laisser le temps aux médecins de s'équiper pour facturer uniquement la part complémentaire.

Pour les anciens salariés, la hausse de consommation est portée notamment par le 100% santé, principalement l'audioprothèse.

M. BRIANT demande si les professionnels de santé jouent bien le jeu.

M. MARON explique que c'est en optique que les professionnels ne jouent pas le jeu. Les retraités consomment beaucoup de 100% santé, sauf pour l'optique. Même le dentaire est beaucoup consommé en 100% santé, surtout par les retraités.

Concernant la hausse globale de consommation en dentaire, optique et auxiliaires médicaux (et médecine douce), il y a des points conjoncturels aujourd'hui donc il n'est pas possible de savoir si la consommation aujourd'hui est une consommation normale ou exceptionnelle.

Ces chiffres sont corrigés des variations d'effectifs.

M. BEAUGENDRE indique qu'il y a beaucoup de régimes complémentaires dans la branche qui ont intégré une amélioration de la médecine douce. Le RPO est donc impacté par les régimes complémentaires, et la consommation de médecine douce, poussée par l'amélioration des régimes complémentaires, vient d'abord piocher dans le RPO.

M. PANNIER pense qu'il serait préférable d'avoir un RPO englobant un maximum de garanties des régimes complémentaires des entreprises, avec un petit complémentaire par entreprise, et non l'inverse comme aujourd'hui.

M. MARON précise qu'il manquerait environ 145 000€ de cotisations à recevoir, à la différence des comptes 2020 où elles avaient été surestimées d'environ 80 000€.

Concernant les arrêts dérogatoires COVID-19, selon la procédure, deux cas se distinguent :

- Un salarié ne pouvant pas télétravailler pourra :
 - o soit s'auto-déclarer sur ameli.fr pour avoir un arrêt dérogatoire de 7 ou 10 jours renouvelable,
 - o soit se voir prescrire un arrêt « classique » par son médecin.
- Un salarié pouvant télétravailler pourra avoir un arrêt de travail « classique » par son médecin si nécessaire.

Par contre, un salarié étant en arrêt de travail dérogatoire, et qui nécessiterait un arrêt de travail bien plus long (Covid long par exemple), verrait sa prolongation d'arrêt être toujours enregistrée comme un arrêt dérogatoire.

Mme BOGUREAU propose de travailler sur ce sujet afin d'ériger des règles car il apparaît que certains arrêts ont duré plus de 300 jours, et un salarié a même basculé en invalidité. Elle propose les règles suivantes :

- Les arrêts pour garde d'enfants de moins de 45 jours seraient des arrêts dérogatoires.
- Les arrêts pour les personnes vulnérables (arrêts sur l'année 2020) sont des arrêts qui peuvent être assez longs, mais qui aujourd'hui n'existent plus. Elle propose qu'ils soient comptabilisés comme des arrêts dérogatoires.
- Les arrêts pour isolement auraient une durée maximale fixée par le CPG qui, au-delà, les feraient basculer dans les arrêts classiques. Il serait possible de placer le curseur à 10 ou 20 jours.

M. PANNIER demande s'il convient d'acter cette modification à date, ou pour tous les arrêts dérogatoires, peu important la date.

M. AMRAT indique qu'ALLIANZ ne souhaite pas être en défaut concernant les arrêts de travail. Il faut absolument que la personne en invalidité soit basculée dans le régime normal.

Mme BOGUREAU pense qu'il faut faire de même pour ceux qui ont eu 300 jours d'arrêts.

Le CPG acte les règles suivantes, à appliquer à tous les arrêts :

- Les arrêts pour garde d'enfants et pour personnes vulnérables : arrêts dérogatoires.
- Les arrêts pour isolement : arrêts dérogatoires jusqu'à 20 jours, et passage en arrêts classiques à partir de 21 jours.

Mme BOGUREAU explique que pour les comptes Frais de santé, il est impossible de prévoir aujourd'hui comment ces derniers vont évoluer.

M. PANNIER pense qu'il va falloir sans doute déjà retravailler sur les cotisations Frais de santé. Il faudra voir comment faire des paliers pour les échelonner.

Mme BOGUREAU demande si la branche est prête à augmenter les cotisations des Frais de santé et Prévoyance en même temps.

Mme VINOT craint que la branche n'ait pas le choix.

M. PANNIER ajoute qu'il est d'autant plus important d'avoir des régimes équilibrés dans le contexte de regroupement des entreprises.

Concernant le Fonds social, il faut absolument présenter le document indiquant ce qu'il reste dedans.

8. FONDS SOCIAL ET QUESTION DU RESTE A VIVRE

M. NOVION demande si le reste à vivre a été validé ou non.

M. PANNIER répond que les échanges du CPG ont fait ressortir que ce n'était finalement pas une bonne idée.

Mme VINOT propose de l'acter officiellement.

Le CPG décide de ne pas mettre en œuvre le reste à vivre pour le Fonds Social, et de conserver le système actuel.

07-2022 : Implants dentaires

Il reste à charge : 1 662,00 euros

Le Comité accepte la prise en charge à hauteur de : 300 euros

08-2022 : Implants dentaires

Il reste à charge : 3 966,30 euros

Le Comité reporte sa décision, dans l'attente d'un devis Santéclair.

06-2022 : Prothèses dentaires

Il reste à charge : 1 098,40 euros

Le Comité accepte la prise en charge à hauteur de : 1 098,40 euros

9. QUESTIONS DIVERSES

▪ APPEL D'OFFRES

M. NOVION demande si des dates ont été prises pour l'appel d'offres.

M. PANNIER répond que des dates ont bien été prises.

Mme VINOT rappelle qu'il faudra que les délégations nomment leurs membres.

10. ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N°220 DU 24 JUIN 2022 ;
2. ADHESION / DEMISSION ;
3. EVOLUTION DE LA LEGISLATION SOCIALE ;
4. COMPTE DU REGIME PREVOYANCE ;
5. RETOUR DES ACTUAIRES SUR LES COMPTES PREVOYANCE ;
6. BILAN HDS ;
7. BILAN C'EVIDENTIA ET FUTURES ACTIONS HDS ;
8. FONDS SOCIAL ;
9. QUESTIONS DIVERSES ;
10. ETABLISSEMENT OJ.

Le prochain Comité Paritaire de Gestion aura lieu le vendredi 23 septembre à 9h30.